



# Les fiches de la formation professionnelle

## Le diplôme de compétence en langue (DCL)

### Sommaire

- Le DCL, un diplôme original
- 2022 : introduction du contrôle en cours de formation (CCF)
- Textes officiels
- Ressources

### Ce qu'il faut retenir

- Le DCL est un diplôme national professionnel inscrit au Répertoire Spécifique de France Compétences
- Il est aligné sur les niveaux du CECRL - Cadre européen commun de référence pour les langues
- Sa durée de validité est illimitée
- Il évalue toutes les dimensions de la compétence en langue
- Un taux de réussite supérieur à 90%
- Une seule et même épreuve pour tous, un résultat en fonction de la performance

#### **Nouveauté en 2022 !**

Le CCF est introduit pour les spécialités Français Professionnel de premier niveau et Langues étrangères professionnelles : anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe, français langue étrangère

## Le DCL, un diplôme original

Le diplôme de compétence en langue (DCL) est un diplôme national professionnel ouvert depuis 2010 dans 13 langues. Il permet d'évaluer la compétence en langue opérationnelle en milieu professionnel. Il atteste d'un niveau de compétence en langue, usuelles et professionnelles (orales, écrites, d'interaction) et facilite ainsi la validation de compétences langagières dans le cadre d'une démarche de développement personnel, d'insertion, de reconversion, d'évolution ou de mobilité professionnelle.

De ce fait, il est de plus en plus utilisé par les acteurs du monde de la formation professionnelle comme certification en amont et/ou à l'issue de dispositifs de formation en langue.

### Une seule épreuve, différents niveaux de résultat

A la différence des autres certifications, le DCL évalue les activités communicatives de manière intégrée : une seule et même épreuve pour toutes les compétences langagières, et un résultat aligné, en fonction de la performance réalisée, sur un niveau du CECRL.

Il s'agit d'évaluer positivement la performance et non d'évaluer de façon isolée et artificielle une "succession" de compétences dans le but d'obtenir un bon résultat. Cette approche permet aux entreprises de mesurer la compétence en langue de leurs collaborateurs.

L'évaluation certificative repose sur une mise en situation proche de la réalité sociale ou professionnelle. L'épreuve ponctuelle est organisée au sein de chaque académie par des centres d'examen agréés par le recteur.

### 13 langues, 4 spécialités

Le DCL est destiné à un public adulte et aux élèves de la voie professionnelle et recouvre 4 spécialités et 13 langues.

- Allemand
- Anglais
- Arabe
- Breton
- Chinois
- Espagnol
- Français Langue Étrangère (FLE)
- Français Professionnel de Premier niveau (FP)
- Italien
- Langue des Signes Française (LSF)
- Occitan
- Portugais
- Russe

Les quatre spécialités sont définies par quatre arrêtés de 2010, dont deux modifiés le 23 mai 2022 : DCL en langue des signes française, DCL en Français Professionnel de Premier niveau, DCL en langues régionales (breton, occitan), DCL en langue étrangère professionnelle (anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe, français langue étrangère).

### Chiffres clés

- En 2021, près de 7 000 candidats ont passé un DCL ;
- Plus de 80 % des candidats se forment avant l'examen dont les deux tiers dans des organismes de formation privés ;
- Environ 750 organismes de formation préparent au DCL

## A savoir

Enregistré en 2015 au répertoire spécifique de la commission nationale de la certification professionnelle et sur la liste nationale interprofessionnelle, le DCL a fait l'objet en 2021 d'un [réenregistrement au répertoire spécifique jusqu'en 2026](#). Il est donc éligible au compte personnel de formation (CPF).

Depuis 1999, la gestion de l'examen du DCL est pilotée par le centre national DCL (CNDCL), installé au sein d'Aix Marseille Université (AMU), en liaison avec les services académiques concernés.

## 2022 : introduction du contrôle en cours de formation (CCF)

En 2022, le CCF est introduit pour les spécialités Français Professionnel de premier niveau et Langues étrangères professionnelles (anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe, français langue étrangère).

### Trois objectifs prioritaires

- Faciliter l'accès à la certification tout au long de l'année et accroître le nombre d'entrées en formation ;
- Augmenter sensiblement le nombre de certifiés en offrant plus de souplesse dans l'organisation de l'examen ;
- Harmoniser les modalités d'accès à la certification avec celles en vigueur pour l'ensemble des diplômes professionnels relevant de l'éducation nationale.

Par ailleurs, l'introduction du CCF devrait également :

- Accroître l'offre de formation à destination des publics de la formation professionnelle dans ces deux spécialités ;
- Proposer le DCL aux publics engagés dans un parcours de formation « métier » possiblement diplômant (CAP, baccalauréat professionnel, BTS...), au-delà des publics en formation « langues » ;
- Contribuer à la montée en compétence des intervenants au sein des organismes de formation à la fois dans le champ de l'évaluation en langue à visée certificative mais aussi dans l'utilisation du contrôle en cours de formation.

### Conditions pour pratiquer le CCF

Les établissements publics du ministère en charge de l'éducation nationale (dont les Greta et les GIP) pratiqueront « de droit » le CCF ainsi que les établissements privés sous contrat ; les autres opérateurs devront faire une demande d'habilitation auprès des services académiques, dans des conditions définies par l'arrêté du 23 mai 2022 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du diplôme de compétence en langue (DCL), [JORF du 30 juin 2022](#).

Pour professionnaliser les formateurs et assurer des pratiques du CCF de qualité, un dispositif de formation à distance et d'évaluation leur sera proposé à la rentrée de septembre 2022 ainsi qu'une banque de sujets. Le centre national DCL informera les services académiques en charge du DCL sur les modalités d'accès à ces ressources.

Les compétences évaluées en CCF sont les mêmes que celles évaluées par l'épreuve ponctuelle : pas de changement des grilles d'évaluation.

## Textes officiels

**Décret n° 2022-166 du 11 février 2022 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au diplôme de compétence en langue, [JORF du 13 février 2022](#)**

Le décret n° 2022-166 du 11 février 2022 ouvre l'accès possible du DCL à d'autres catégories de publics que les seuls adultes : apprentis, étudiants et potentiellement élèves qui souhaiteraient à titre personnel le préparer. Il modifie en outre les conditions d'évaluation du DCL en prévoyant que l'examen peut s'effectuer en contrôle en cours de formation pour les candidats des établissements publics, groupements d'établissements (GRETA), relevant du ministère chargé de l'éducation, groupements d'intérêt public « formation continue et insertion professionnelle » (GIP-FCIP), des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'Etat ou des organismes habilités dans les conditions fixées par arrêté. Enfin, il modifie les règles de compositions du jury en prévoyant la participation des inspecteurs de l'éducation nationale.

**Arrêté du 23 mai 2022 modifiant l'arrêté du 7 mai 2010 relatif au diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle, [JORF du 30 juin 2022](#)**

Il transpose, pour le DCL en Langues étrangères professionnelles (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, français langue étrangère, italien, portugais et russe), la possibilité d'une évaluation en CCF. Il précise également l'annexe de l'arrêté pour intégrer cette nouvelle modalité certificative et prévoit que les prestations des candidats sont évaluées par deux examinateurs différents pour l'oral et pour l'écrit, lorsque l'évaluation a lieu sous la forme d'une épreuve ponctuelle et que les conditions le permettent

**Arrêté du 23 mai 2022 modifiant l'arrêté du 7 mai 2010 relatif au diplôme de compétence en langue française professionnelle de premier niveau, [JORF du 30 juin 2022](#)**

Il transpose, pour le DCL en français professionnel de premier niveau, la possibilité d'une évaluation en CCF. Il précise également l'annexe de l'arrêté pour intégrer cette nouvelle modalité certificative et prévoit que les prestations des candidats sont évaluées par deux examinateurs différents pour l'oral et pour l'écrit, lorsque l'évaluation a lieu sous la forme d'une épreuve ponctuelle et que les conditions le permettent.

**Arrêté du 23 mai 2022 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du diplôme de compétence en langue (DCL), [JORF du 30 juin 2022](#)**

Il fixe les conditions dans lesquelles les organismes sont habilités à pratiquer le CCF. Il détaille le contenu de la demande d'habilitation, précise les modalités de contrôles et les conditions de validité de l'habilitation.

**Arrêté du 23 mai 2022 modifiant l'arrêté du 12 juillet 2013 fixant les conditions d'agrément des centres d'examen du diplôme de compétence en langue, [JORF du 30 juin 2022](#)**

Il modifie l'arrêté de 2013 en prévoyant que les établissements publics ou GIP-FCIP relevant du Ministère chargé de l'éducation peuvent organiser l'examen DCL en épreuve ponctuelle, à côté des organismes agréés par le recteur. Il modifie également les dispositions relatives au dossier de la demande d'agrément, en ajoutant la preuve de la certification qualité.

**Arrêté du 23 mai 2022 modifiant l'arrêté du 25 février 2011 relatif aux droits d'inscription à l'examen conduisant à la délivrance du diplôme de compétence en langue, [JORF du 30 juin 2022](#)**

Il modifie l'arrêté de 2011 en prévoyant un montant de droit d'inscription différent selon que l'examen a lieu sous la forme d'une épreuve ponctuelle ou selon qu'il a lieu par CCF pour les candidats préparant le DCL par la voie de l'apprentissage ou de la formation continue.

## Ressources

L'espace DCL présente une information complète selon le profil de l'internaute :

- <https://www.education.gouv.fr/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl-2978>
- <https://dcl.education.gouv.fr>